



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-07-2021-07

Date de convocation le 01/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Le huit juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONNEAU ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. LETARGUA
M.LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD
Mme GRAUX a donné procuration M.SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403964-20210708-08_07_2021_07-DE

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - - Programme "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2021 APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 21EX066

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : alimentation EARL CAMDESSUS.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Aquitaine.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2021", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	43 820,42 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 382,04 €
- frais de gestion du SDEPA	1 825,85 €
TOTAL	50 028,31 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	24 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	8 033,74 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur	16 168,72 €
- participation de la commune aux frais de gestion)	1 825,85 €
à financer sur fonds libres	

TOTAL 50 028,31 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d' :

ACCEPTTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID : 064-216403964-20210708-08_07_2021_07-DE



Jacques CLAVÉ

